



Mise en

EAU

dans moins d'un an

Destinée à recueillir les effluents des communes d'Appoigny, Auxerre, Gurgy, Monéteau et Perrigny, la nouvelle station d'épuration est en cours de construction à Appoigny. Particularité, le sécheur thermique des boues sera alimenté par une chaudière à bois.

La loi sur l'eau de 1992 a entraîné de nouvelles obligations réglementaires auxquelles doivent se conformer l'ensemble des dispositifs d'épuration français. Le Syndicat intercommunal d'épuration et de traitement des eaux usées de l'Auxerrois (SIETEUA), constitué en 1998, est chargé de la mise en conformité des dispositifs existants sur les communes d'Appoigny, Auxerre, Gurgy, Monéteau et Perrigny. « Il existe trois systèmes de traitement des eaux usées : un sur la commune d'Appoigny de 6 500 équivalents habitant (EH)⁽¹⁾, un sur la commune de Monéteau (80 000 EH) et un sur Vaux (300 EH), commune rattachée à Auxerre, explique Denis Cumont, président du SIETEUA et maire de Perrigny. Ces dispositifs n'étant plus aux normes et sans possibilité d'être réhabilités, ils seront remplacés par une nouvelle station d'épuration : d'une capa-

cité de 82 000 EH, celle-ci est en cours de construction sur la commune d'Appoigny, au lieu-dit de la Fontaine Thévenot. Elle est de type boues activées et sera capable d'accueillir des matières extérieures comme les matières de vidange des fosses, les matières de curages des réseaux et les graisses des établissements extérieurs. » À noter : les industries agroalimentaires Yoplait et Amora-Maille, qui déversaient leurs effluents dans la station de Monéteau, se sont dotées de leur propre dispositif d'épuration.

Traitement de l'eau : des bactéries destructrices

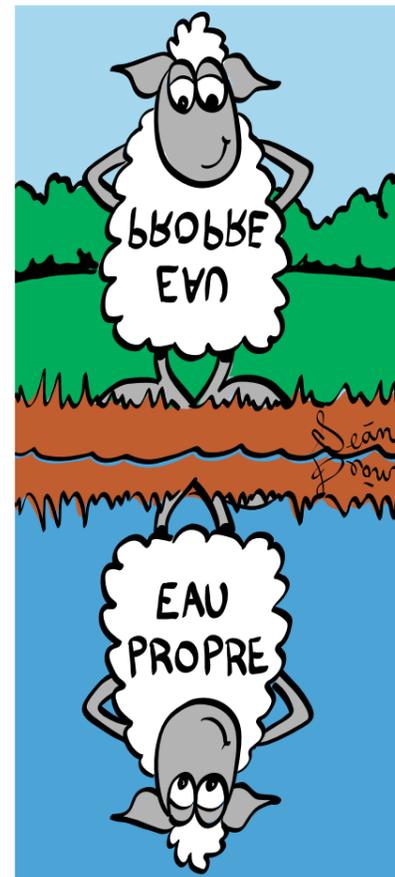
La filière de traitement de l'eau de la nouvelle usine sera composée de prétraitements : dégrillage, dessablage et traitement anaérobie des graisses, puis bassins d'aération syncopé avec zone d'anaérobie centrale pour le traitement

biologique du phosphore et de l'azote, et enfin clarification pour séparer l'eau traitée (qui repartira ensuite dans le milieu naturel) des boues. « La future station d'épuration constituera une véritable usine de dépollution de l'eau, développe Cathleen Kurbetz, technicienne au SIETEUA. Après un dégrillage grossier destiné à retirer toutes les matières non biodégradables telles que le papier toilette et tout ce qui est jeté dans le caniveau, interviendra le desablage permettant d'isoler le sable avant qu'il soit lavé sur place et éliminé en décharge. » Les graisses, matières organiques et pollution azotée seront éliminées par des bactéries dans différents bassins. « Le procédé technique éliminant l'azote requiert un syncopage de l'oxygénation, ce dont ne disposait pas la station de Monéteau », précise Cathleen Kurbetz. L'élimination de l'azote est un paramètre important dans la lutte contre l'eu-

trophisation de l'Yonne⁽²⁾. Quant au phosphore, dont la faible norme de rejet imposée par les services de l'État est contraignante, il précipite au contact d'une adjonction de chlorure ferrique dans le bassin d'aération en complément du traitement bactérien dans la zone anaérobie.

Traitement des boues : centrifugeuses et chaudière à bois

La filière de traitement des boues fera appel à différentes phases successives : épaissement par flottation (de l'air insufflé dans le fond des bassins fait remonter la boue en surface), déshydratation par centrifugation et séchage à 90 % par voie thermique. Les boues seront ensuite mises en granulés, calibrées et stockées dans un local sur le site de la station en attendant d'être épandues (une opération autorisée seulement l'été). L'eau récupérée retournera en tête de station pour être de



La station d'épuration en cours de construction

nouveau épurée. « L'alimentation du sécheur thermique des boues (VOMM, Italie) sera faite par une chaudière à plaquettes de bois (KARA, Pays-Bas), indique Denis Cumont. Un couplage rare en Europe qui s'inscrit dans le développement durable. » Même souci écologique dans l'utilisation des eaux traitées pour l'arrosage des pelouses (un vaste aménagement paysager est prévu sur la station) et le nettoyage des bassins. Le projet, estimé à 22 millions d'euros hors taxes (le principal financeur est l'Agence de l'eau avec 35 à 40 %), a reçu une subvention d'un million d'euros du Conseil Général calculée au prorata du nombre d'habitants des zones rurales intéressés par la station. À cette somme s'ajoute le coût des ouvrages annexes.

Des ouvrages annexes

La nouvelle station d'épuration étant située au centre des deux stations actuelles, il a en effet fallu créer des réseaux de refoulement pour réacheminer leurs eaux usées (un premier réseau direct depuis Monéteau constitué d'une canalisation en fonte de 70 cm de diamètre et 2 km de long, et une deuxième canalisation en PVC de

22,5 cm de diamètre depuis Appoigny, où sont installés deux postes de refoulement intermédiaires). Autre réalisation annexe : un bassin d'orage de 3 000 m³, construit sur l'ancien site de la station de Monéteau, sera chargé de recueillir la surcharge hydraulique générée par les eaux pluviales (la commune d'Auxerre est en partie constituée de réseaux unitaires) en attendant de pouvoir les emmener à la station. À ce jour, le génie civil des quatre bassins (44 m de diamètre) est achevé et les ouvrages de prétraitement (fosses de dépotage, dessableurs et lypocyte) sont en cours de construction. « La mise en eau est prévue fin juin-début juillet 2008, puis à l'issue d'essais et d'ajustements, la nouvelle usine de traitement des eaux devrait pleinement fonctionner à la fin de l'année 2008 », indique Denis Cumont.

Une exposition photos retraçant les différentes étapes de construction sera visible dans l'équipement en exploitation. (1) L'équivalent habitant est la charge émise par un habitant et par jour. Elle correspond entre autres à 90 g de MES (matières en suspension), 60 g de DBO₅ (demande biochimique en oxygène) et 150 l d'eau par jour (d'autres paramètres interviennent dans son calcul). (2) Accumulation de débris organiques dans les eaux stagnantes provoquant l'appauvrissement en oxygène des eaux profondes.